

Avis voté en plénière du 15 novembre 2017

# Vers la démocratie culturelle

---

## Déclaration du groupe CGT-FO

À la fois enjeu démocratique, élément fondateur de l'unité républicaine, la culture se distingue des autres secteurs en ce qu'elle n'obéit pas aux mêmes règles, ce qui justifie notamment l'intervention de l'État au travers de politiques audacieuses définies par un budget à la hauteur de ses missions.

Dans un contexte de crise économique persistante, de désespoir de nos jeunes et de progression de l'illettrisme, le service public de la culture doit être le fer de lance pour offrir à tous la culture nécessaire pour créer des citoyens libres, responsables et avertis.

Nous partageons le constat de la continuité des inégalités de participation à la vie culturelle, de l'absence de couverture de l'offre sur l'ensemble du territoire, notamment en Outre-Mer, d'un manque de moyen pour faire vivre la création artistique.

Nous souscrivons aux recommandations de l'avis parmi lesquelles le renforcement des DRAC et l'émergence de services publics culturels numériques indépendants face aux plates-formes des grands opérateurs.

De la même façon, le groupe FO souscrit au souhait de l'avis pour que l'ensemble du secteur culturel fasse l'objet d'une exclusion du champ d'application de la directive « services ». Le principe de l'exception culturelle nécessite des adaptations au secteur, qu'elles soient législatives ou sociales.

Toutefois pour nous cette « démocratisation de la culture » passe principalement par des politiques publiques volontaristes et non par la promotion des droits culturels tels que défendus dans l'avis.

Les pratiques artistiques en amateur participent pleinement à la vie culturelle de la société et à son développement. Mais le groupe FO souligne l'irruption croissante de spectacles amateur dans le champ professionnel et commercial mettant gravement en danger la survie de nombreuses compagnies et artistes professionnels.

Il est du rôle de l'État de clarifier les missions et d'organiser les coopérations entre tous les acteurs.

Nous ne partageons ni la préconisation sur la convention de Faro, qui s'inscrit dans une conception libérale des droits culturels ; ni l'idée que la puissance publique gagnerait systématiquement en efficacité en confiant l'élaboration, la conduite et la mise en œuvre des politiques publiques à l'ensemble des parties prenantes.

Si nous rejoignons le rapporteur sur la nécessité d'une harmonisation fiscale à même de prendre en considération l'ensemble des acteurs du champ culturel et limiter ainsi toute forme de dumping fiscal et social.

Le groupe FO confirme son attachement à une approche d'ensemble de la régulation en matière de protection des données personnelles tant au niveau national qu'au niveau européen.

Aussi pour nous, l'enjeu de la localisation de la valeur, pour que les ressources n'échappent pas aux États, via l'optimisation fiscale, suppose la mise en place de politiques fiscales volontaristes.

Pour nous, il est impératif de garantir les missions et les moyens du ministère de la Culture et celles de ses services déconcentrés.

Nous regrettons que l'avis ne pointe pas les effets dommageables de la réduction des dépenses publiques sur l'offre culturelle et ne fasse pas état des risques que la démocratisation culturelle encoure dans le cadre du programme Action publique 2022, lancé par le premier ministre, sur la réforme des aides aux équipes artistiques.

FO rappelle l'importance du rôle des représentants du personnel dans la démocratisation culturelle.

Le groupe FO a voté contre cet avis.